

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCNS

DU 1 DECEMBRE 2020 – 18 H 00

SALLE LE CHIFFON ROUGE – FLIXECOURT

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LICOUR, CARLIER, LEMAIRE, CERNEY, CAGE,

Mrs PINCHON, LEITAO, HERBETTE, MOREL, GACQUER, FOURCROY, VIGNON, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, LEULIER, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, CAREPENTIER, BEC, MADANI-BUTIN, FRANCOIS, WALIGORA, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, BOULLET, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC D

Etaient absents, excusés :

Mme LEBRUN, PRUVOST,

Mrs, GOURGUECHON, ALEXANDRE, BLAIZEL, TIRMARCHE, LEBLANC JM.

Secrétaire de séance : M PINCHON

Monsieur le Président ouvre la séance, remercie la commune de FLIXECOURT pour son accueil et expose l'ordre du jour du présent Conseil communautaire.

A l'unanimité des membres Monsieur PINCHON est désigné secrétaire de séance de cette réunion.

A l'unanimité des membres le compte rendu de la réunion de Conseil Communautaire du 14 octobre 2020 est approuvé.

CHARTRE DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE INTERCOMMUNAL

Monsieur le Président expose que la charte présentée ce jour a été examinée par les Maires concernés ainsi que la commission culturelle en date du 21 octobre 2020.

A l'issue de cette réunion la charte a été approuvée à par 47 voix pour et deux voix contre.

Il expose les principales dispositions contenues dans ce projet et indique que le texte aujourd'hui présenté a vocation à être évolutif dans le temps.

Par ailleurs il indique qu'une étude globale sur le réseau intercommunal des médiathèques va débuter dans les prochaines semaines ; cette étude étant aujourd'hui financée par la DRAC des Hauts de France.

Par 48 voix pour et une abstention le Conseil communautaire approuve la charte intercommunale du réseau de lecture publique par **DELIBERATION 1**.

Cette charte sera donc notifiée aux communes concernées pour délibération.

EPF NORD PAS DE CALAIS

Monsieur le Président expose qu'une réunion a eu lieu entre le service de l'EPF Nord-Pas-de-Calais et ceux de la CCNS en visioconférence le 23 novembre dernier.

Le but de cette réunion était de définir les modalités d'interventions potentielles de l'EPF sur la Friche MFDS à BERTEAUCOURT LES DAMES.

En effet la procédure d'extension de l'EPF à la Somme est en cours. En réponse à la CCNS, Monsieur le Préfet de la région des Hauts de France a indiqué avoir saisi le 31 octobre dernier le Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et la Ministre en charge du logement pour lancer cette procédure dont la consultation officielle des collectivités aura lieu début 2021.

Aussi, il est aujourd'hui acté que la CCNS procédera à l'acquisition de la friche MFFDS le 10 décembre prochain par signature de l'acte notarié avec le liquidateur judiciaire.

Elle cédera ensuite l'ensemble immobilier à l'EPF probablement dans le courant de l'été 2021 après extension de périmètre. L'EPF procédera à la phase de déconstruction du site et la CCNS restera Maître d'ouvrage des projets qu'elle entendra conduire sur le site.

Monsieur le Président indique que des crédits à hauteur de 2 000 000 € ont été provisionnés par la Communauté de Communes. Ces crédits s'ajoutent aux 1 000 000 € provisionnés par la commune de BERTEAUCOURT LES DAMES.

Il est programmé sur le site une dépense totale hors taxe d'environ 10 000 000 € à ce stade. Le PRADET Région des Hauts de France a été sollicité. Des subventions ont été demandées dans le cadre du plan de relance de l'Etat également.

BUDGET

Monsieur Philippe FRANCOIS donne lecture des dépenses et recettes émises sur l'ensemble des budgets depuis la dernière réunion de Conseil communautaire et se présentant comme suit :

BUDGETS	SECTIONS	Dépenses et recettes réalisées
PRINCIPAL	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses : 1 141 655 € Recettes : 969 322 € (emprunt 250 000 € encaissé)
SPANC	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses : 7 340 € Recettes : 11 900 €
ATELIER RELAIS	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses : 40 940 € Recettes : 192 405 € (loyers et remboursement taxe foncière)
PAHVAN	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses : 35 185 € (entretien bassin PAHVAN) Recettes : 0 €

CENTRE AQUATIQUE	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses : 538 490 € (travaux piscine et ICNE) Recettes : 0 € (solde de subvention à percevoir)
ZAC 1	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses : 33 965 € Recettes : 0 €
LOTISSEMENT ZAC 2	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses : 20 880 € Recettes : 4 435 685 € vente ELCIMAI)

A ce jour il est constaté un solde en trésorerie de 10 421 760 €.

Monsieur FRANCOIS propose par ailleurs les décisions modificatives suivantes :

- Budget SPANC, diminution de 100 € sur les dépenses imprévues et augmentation de 100 € au chapitre 658 (mandat d'ajustement pour le prélèvement à la source).
- Budget principal, diminution des dépenses imprévues à hauteur de 24 960 € et augmentation pour le même montant au chapitre 2002 urbanisme (modification PLUI Val de Nièvre).
- Augmentation de crédit à hauteur de 30 000 € et diminution du même montant sur les dépenses imprévues (avance de fond de trésorerie PAGE9).
- Equilibre, en dépenses et en recettes, à hauteur de 65 000 € (paiement à Somme Numérique et remboursement par les communes – ENT).

Le Conseil communautaire par **DELIBERATION 2** approuve ces décisions modificatives se rapportant au BP 2020.

CASERNE DE SAPEURS POMPIERS DE VIGNACOURT

Monsieur le Président indique que le Conseil d'administration du SDIS de la Somme le 19 octobre dernier a donné son accord pour réaliser les travaux de rénovation et d'extension du centre de secours de VIGNACOURT.

Le montant total hors taxe de cette opération est aujourd'hui estimé à 375 000 € euros.

Une convention a été conclue en ce sens entre le SDIS et la commune de VIGNACOURT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

DETR : 150 000 €

Département : 112 500 €

SDIS : 37 500 €

CCNS : 37 500 €

Commune de VIGNACOURT : 37 500 €

A l'unanimité par **DELIBERATION 3**, le Conseil communautaire approuve ce plan de financement et donne son accord pour le versement d'une participation financière à la commune de VIGNACOURT à hauteur de 37 500 €.

POLITIQUE TERRITORIALE – AIRES DE LOISIRS INTERGENERATIONNELLES

Monsieur le Président indique que 8 communes ont candidaté pour pouvoir bénéficier d'une aire de loisirs intergénérationnelle. Ces communes sont les suivantes :

CROUY ST PIERRE, HALLOY LES PERNOIS, RIBEAUCOURT, BOUCHON, SAISSEVAL, FRANSU, VAUCHELLES LES DOMART et FRANQUEVILLE.

Le coût total hors taxe prévisionnel de cette opération est donc estimé à ce jour à 182 736€.

Les subventions attendues sont les suivantes :

Département - Politique territoriale : 45 684 €

Etat - DETR : 63 957.60 €

Monsieur le Président indique que 4 aires de jeux pourraient être réalisées en 2021, les 4 dernières en 2022.

Il est également prévu d'installer une boîte à livres par aire de jeux implantée. Des devis sont en cours à cette fin.

A l'unanimité par **DELIBERATION 4**, le Conseil communautaire approuve cette opération ainsi que son plan de financement prévisionnel.

Le Conseil communautaire autorise par ailleurs le Président à solliciter l'ensemble des subventions publiques attendues.

Il est par ailleurs précisé que toutes les communes ne bénéficiant pas de ces aires de loisirs intergénérationnelles pourront bénéficier d'une dotation de solidarité complémentaire en 2022 d'environ 8 000 €.

CRECHE DE BETTENCOURT SAINT OUEN – EXTENSION

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Coût total hors taxe : 181 000 €

Subventions attendues - Département : 45 000 €

Caf : 35 984.50 € + prêt à taux 0 de 35 984.50 € ; prêt qui sera remboursé par la CCNS à la commune de BETTENCOURT SAINT OUEN.

Association les petits loups : 20 000 €

Communes de BETTENCOURT SAINT OUEN : 9 000 €

CCNS : 34 031 €

La convention de financement de cette opération ayant déjà été conclue et la délibération du Conseil communautaire d'ores et déjà adoptée, Monsieur le Président indique qu'il y aura lieu de conclure un avenant à cette convention financière compte tenu de l'évolution du montant des travaux.

Le Conseil communautaire à l'unanimité donne son accord à cette proposition.

PARC URBAIN FLIXECOURT – FONDS DE CONCOURS INTERCOMMUNAL

Lors du vote du budget primitif 2020, le Conseil communautaire a donné son accord pour verser un fond de concours à la commune de FLIXECOURT à hauteur de 50 000 € afin de mener à bien la réalisation du parc urbain situé face à l'équipement aquatique intercommunal ; projet dont le coût total hors taxe est de 999 888.10 €.

Dans la mesure où la commune de FLIXECOURT doit verser à la CCNS une participation financière de 10 000 € pour l'extension de la crèche, Monsieur le Président propose de ramener le fonds de concours de 50 000 € pour la réalisation du parc urbain à 40 000 €.

A l'unanimité par **DELIBERATION 5**, le Conseil communautaire donne son accord avec cette proposition.

CONVENTION AVEC LA FDSEA

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire de conclure une convention avec la FDSEA pour faciliter la collecte de pneus d'ensilage à l'attention des agriculteurs de la Communauté de Communes.

La participation de la CCNS qui serait convenue dans cette convention est de 30 € par tonne, 80 à 90 tonnes de pneus pouvant être collectées, soit une participation de l'ordre de 2 400 € à 2 700 € environ.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité donne son accord avec cette proposition par **DELIBERATION 6**, et autorise Monsieur le Président à signer la convention susmentionnée.

En réponse à la question posée par Monsieur DELATTRE, Monsieur le Président indique que des renseignements vont être pris sur le recyclage de pneus sur les véhicules de tourisme.

Un contact sera pris à cette fin avec les syndicats territorialement compétents.

ENTRETIENS DES MARAIS – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DES HAUTS DE FRANCE

Monsieur FRANCOIS propose de renouveler le partenariat avec le conservatoire des espaces naturels des Hauts de France et les personnes en charge de la gestion des troupeaux de chevaux de la Communauté de Communes Nièvre et Somme, propriétaire de huit chevaux fjords achetés en 1990. Il expose que ces chevaux aujourd'hui entretiennent les marais communaux de BELLOY SUR SOMME et la CHAUSSEE TIRANCOURT.

A l'unanimité par **DELIBERATION 7**, le Conseil communautaire donne son accord avec cette proposition.

TOURISME

Monsieur le Président propose de conclure une convention avec la DGFIP afin que les paiements par carte bancaire soient acceptés sur les prestations proposées par l'office de tourisme.

A l'unanimité le Conseil communautaire approuve cette proposition par **DELIBERATION 8**, et autorise Monsieur le Président à signer avec la DGFIP une convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales.

EQUIPEMENT AQUATIQUE : CONVENTION D'OCCUPATION DES SCOLAIRES

Monsieur le Président indique que si les conditions sanitaires les permettent et en vertu des annonces que fera prochainement le Président de la République, l'équipement aquatique intercommunal pourrait être ouvert à partir du 20 janvier 2021.

Du 4 au 20 janvier 2021, les personnels bénéficieront de dispositifs de formation.

S'agissant de l'occupation de l'équipement par les publics scolaires, il propose de conclure une convention tripartite CCNS, EQUALIA, Education nationale, visant à définir les dispositions relatives à l'organisation de l'enseignement des activités aquatiques à l'école primaire.

Il indique que le coût d'occupation des établissements du premier degré sera pris en charge intégralement par la Communauté de Communes Nièvre et Somme.

Il propose que la CCNS refacture aux établissements du second degré ainsi qu'aux établissements de formation et aux instituts spécialisés les coûts d'occupation des créneaux horaires.

Le Conseil communautaire à l'unanimité accepte l'ensemble de ces dispositions :

Par **DELIBERATION 9** : convention d'occupation des scolaires conclue entre la CCNS, EQUALIA et l'Education nationale

DELIBERATION 10 : facturation aux collèges, lycées, établissements d'enseignements spécialisés et instituts de formation des créneaux horaires occupés au sein de l'équipement aquatique intercommunal et prise en charge de l'intégralité de ces coûts d'occupation pour les établissements du premier degré.

NOTE DE CADRAGE DSP PISCINE

L'ensemble du Conseil communautaire a été destinataire d'une note de cadrage à conclure avec EQUALIA pour la gestion du centre aquatique intercommunal de manière à prémunir les parties cocontractantes contre les préjudices de fonctionnement ou financiers liés à la crise sanitaire relative à la COVID 19.

Par **DELIBERATION 11**, le Conseil communautaire à l'unanimité des membres approuve cette note de cadrage.

Monsieur le Président précise que du fait de la DSP, le personnel peut aujourd'hui être positionné en chômage technique, dans le cadre des dispositifs mis en place par l'Etat, dans le contexte sanitaire actuel.

Si l'établissement avait été géré en régie, les difficultés liées à cette crise sanitaire auraient eu un impact budgétaire plus important pour la collectivité, maître d'ouvrage de l'opération (pas de chômage technique pour les personnels dans ce cas de figure).

Il indique enfin qu'il proposera en janvier 2021, la constitution d'un groupe de six élus afin de suivre la gestion financière de l'équipement aquatique avec le délégataire du service.

QUESTIONS DIVERSES

1- Zac des Hauts Plateaux : JJA phase 2 – motion

Les élus membres du Conseil communautaire ont été destinataires d'un projet de motion visant à soutenir l'implantation de la société JJA dans sa phase 2 sur la Zac des Hauts Plateaux.

Monsieur le Président rappelle les enjeux socio-économiques et environnementaux liés à ce projet.

Il constate que « certaines personnes critiquent aujourd'hui ce projet dans l'ensemble de ses composantes et regrette que ces personnes n'aient jamais été à ses côtés depuis 1989 pour œuvrer en faveur de l'emploi et du développement économique local ». Il indique aussi que « la collectivité travaille uniquement pour l'intérêt général ».

Par 48 voix pour et une abstention, le Conseil communautaire approuve la motion présentée ce jour ; motion très favorable au projet d'implantation de la société JJA sur la Zac des Hauts plateaux phase 2.

2- Voie verte SAINT LEGER LES DOMART – FLIXECOURT

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire des discussions en cours au sein de l'Assemblée départementale visant à créer une voie verte entre SAINT LEGER LES DOMART et FLIXECOURT.

3- Petite enfance

Monsieur le Président informe également les membres de l'assemblée des propositions qu'il a faites au Conseil départemental afin de financer les structures liées à l'accueil de la petite enfance.

4- ELCIMAI

Monsieur DELATTRE informe les membres de l'assemblée de ses discussions récentes avec le porteur de projet d'implantation ELCIMAI. Certaines pistes sont aujourd'hui en réflexions afin d'aboutir à un projet d'implantation et à une exploitation du bâtiment dans les meilleurs délais.

5- Débat d'orientation budgétaire

Monsieur le Président indique que le débat d'orientation budgétaire initialement programmé le 20 janvier aura lieu le 22 janvier matin. En fonction des circonstances sanitaires, il pourra être suivi d'un déjeuner ou d'un buffet déjeunatoire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19 h 30.

